

Les artisans d'art d'Occitanie à la rencontre de JIM !



MÉTIER D'ART
EN OCCITANIE
Pyrénées-Méditerranée

Dossier de pré-candidature Réponse avant le 10 mai 2019

Séduits, les artisans d'Occitanie s'invitent à Marciac dans le plus grand festival de jazz de l'été ...

Un espace Artisanat d'Art en 3 pôles :

- **Artisans d'art en Gascogne**
- **Métiers d'art d'Occitanie**
- **Invité d'honneur : le Salon des Arts du Feu de Martres-Tolosane**

Jazz In Marciac du 26 juillet au 15 août 2019

Plus de 200 000 visiteurs pour la 41ème édition / 20 000 visiteurs/ jour

Contact :

Service Economique
Métiers d'Art,
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
du Gers
1, Avenue de la République
32 550 PAVIE
05.62.61.22.21
m.montejuado@cma-gers.fr



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Gers



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

La proposition

Avec le soutien de la Commune et du festival Jazz In Marciac et en lien avec Co-Nect société événementielle, gestionnaire de l'espace commercial pendant le festival, la CMA du Gers mobilise les artisans d'Art de la Région Occitanie au sein du Village de l'Occitanie, comprenant également un marché des Saveurs, le Marciac Jazz Café et un espace VIP. Il s'agira d'un espace qualitatif permettant de valoriser nos métiers. Cette présence n'est possible que grâce au soutien technique et financier de la Région Occitanie (dans le cadre du nouveau Pass Métiers d'Art).

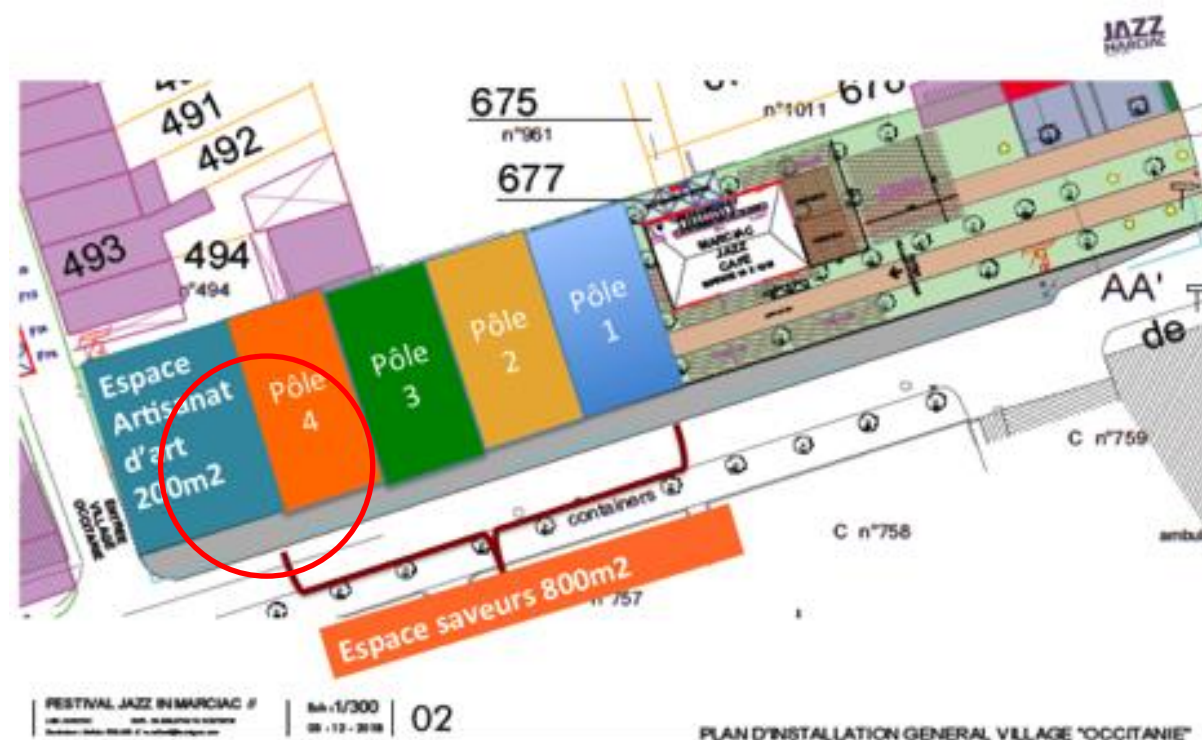
Les objectifs

La mise en place d'un espace Artisanat d'Art d'Occitanie n'a de sens que pour promouvoir l'excellence de ce secteur riche de près de 5000 entreprises dans la Région. Fort de plus de 250 métiers, l'artisanat d'Art constitue une richesse patrimoniale et créative sans équivalent. Toutefois ce secteur est considéré par le grand public comme élitiste et par le consommateur comme coûteux. La manifestation a une double **vocation de promotion** de ces métiers et des créations présentées ainsi que la recherche de **retombées commerciales** indispensables pour les professionnels.

Trois pôles complémentaires

L'espace Artisanat d'Art se structurera en 3 pôles :

- **Pôle A : Association des Métiers d'Art en Gascogne**, 8 à 10 artisans gersois regroupés dans l'association Artisans d'Art en Gascogne mettront en scène leurs réalisations sur un espace dédié d'environ 50 m² (2 chapiteaux de 25m²). ;
- **Pôle B : Artisans d'Art d'Occitanie**, 8 à 12 artisans d'art référencés comme tels occuperont des modules individuels de 9 m² chacun ;
- **Pôle C : Les Arts du feu de Martres-Tolosane, invité d'honneur**, présenteront la manifestation de l'automne avec une délégation de 4 à 5 professionnels (chapiteau de 25m²).



Nos engagements

Pour assurer la promotion de nos métiers, nous devons présenter à la fois les créations / réalisations mais aussi **le savoir-faire dont est curieux le grand public**. Mieux il s'agit de faire vivre à chacun une expérience qui lui permette d'approcher la complexité des compétences et aptitudes mobilisées par les professionnels.

Nous souhaitons des animations articulées autour :

- d'explications : une information argumentée et documentée,
- de démonstrations et gestes professionnels,
- de mises en situation chaque fois que possible.

Nous devons assurer une présence minimale du professionnel détenteur du savoir-faire, disponible et impliqué, même si nous assurerons un accueil permanent via des hôtesses formées.

Enfin, il est demandé aux exposants de présenter des **réalisations autour de la thématique du Jazz ou plus généralement de la création musicale**.

La CMA du Gers assurera, outre la coordination générale, la gestion de l'accueil permanent, la communication sur les artisans d'art de notre espace « Artisans d'Art à JIM » et l'organisation des événements de relations publiques (inauguration et conférence Métiers d'Art en Occitanie).

Votre stand (espace Artisans d'art d'Occitanie / Pôle B)

Co-Nect installe des chapiteaux de 9 m² (3 X 3 m) entièrement équipés, comprenant lumière et branchement électrique, panneau de signalisation, plancher (selon visuel ci-dessous).

Le gardiennage est assuré de 22h à 10h.

modèle de stand ci-dessous (non contractuel)



Fiche de Candidature « Espace Artisanat d'Art »

à Marciac pendant le festival Jazz In Marciac JIM du 26 Juillet au 15 Août 2019

Nous vous proposons 3 formules :

- **Proposition 1 : un stand pour les 20 jours**
- **Proposition 2 : un stand pour 10 jours soit du 26 juillet au 4 août compris** (sous réserve d'équilibrer le nombre d'artisans avec la proposition 3)
- **Proposition 3 : 11 jours soit du 5 août au 15 août** (sous réserve d'équilibrer le nombre d'artisans avec la proposition 2)

Conditions tarifaires et administratives :

- **Proposition 1 : 3 050 € TTC déboursés**
 - Dont 2 475 € TTC facturés par Co-Nect (dont 412,50 € de TVA) et 575 € facturés par la CMA32 (pas de TVA récupérable)
- **Proposition 2 et 3 : 1 650 € TTC déboursés**
 - Dont 1 300 € TTC facturés par Co-Nect (dont 216,67 € de TVA) et 350 € facturés par la CMA32 (pas de TVA récupérable)

Grâce au soutien de la Région Occitanie, chaque exposant pourra recevoir une aide proportionnelle au titre du pass Métiers d'Art* :

- Pour proposition 1, de 1 450 € ce qui représente un **coût net de 1 600 € plus 412,50 € de TVA récupérable** (si vous y êtes assujettis)
- Pour proposition 2 ou 3, de 725 € ce qui représente un **coût net de 925 € plus 216,67 € de TVA récupérable** (si vous y êtes assujettis)

* Nota : le montant de l'aide accordée par la Région Occitanie n'est pas connu à l'heure actuelle. Elle ne pourra être versée qu'après fourniture des factures de Co-Nect et de la CMA32 acquittées et vote de la Commission Permanente de la Région.

Renseigner le bulletin ci-joint en page 5

BULLETIN DE PRE- INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Nom et adresse de l'entreprise (fournir un logo pour plaquette) :

Métier d'art :

Immatriculation au Répertoire des Métiers de : en date du : / /

Mention Artisan d'art **oui** **en cours**

(fournir SVP un extrait d'immatriculation D1 ou D1M, délivré par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Assureur de l'entreprise (vous devrez fournir une attestation d'assurance spécifique du stand après validation de votre candidature):

Proposition que vous retenez (cochez SVP):

- proposition 1 : les 20 jours
- proposition 2 : 10 jours soit du 26 juillet au 4 août
- proposition 3 : 11 jours soit du 5 août au 15 août

J'ai bien pris note que la CMA du Gers cherchera à équilibrer le nombre d'artisans sur les 2 périodes, donc :

- j'accepte la proposition alternative à celle choisie (pour choix Prop° 2 ou Prop° 3)

Animation proposée (activité de 16h à 18h) :

Afin de faire vivre au public une expérience « métier », je proposerai personnellement une animation du type :

- présentation d'œuvres et/ ou de techniques dates envisagées :
- démonstration..... dates envisagées :
- mini-conférence..... dates envisagées :
- mini-atelier..... dates envisagées :
- autre : dates envisagées :

Pièce spécifique créée pour l'exposition en rapport avec le thème du Jazz ou de la musique (nature, description sommaire)

Autres créations présentées / exposées (type, nombre, description sommaire)

Photo ou Visuel (un seul représentatif pour plaquette): Nature, référence(s) et nom (joindre un fichier image en JPG ou IMG):

Texte de présentation de votre entreprise artisanale (tel que vous souhaitez qu'il apparaisse sur le document de présentation de l'exposition) 500 signes ou espaces maximum

Je verse à titre d'acompte 450 € pour ma pré-inscription par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

J'accepte tous les termes de la présente note et m'engage à favoriser la réussite de cette opération de promotion des Métiers d'Art.

J'ai pris note que mon inscription ne sera définitive qu'après décision du jury de sélection qui communiquera la liste des artisans retenus au plus tard le 25 mai 2019 et versement du solde de la facture CMA32 et de la facture Co-Nect qui interviendront au plus tard le 10 juin 2019.

J'ai bien pris note que le montant de ma pré-inscription (acompte) me sera intégralement restitué si je ne suis pas retenu dans la sélection du jury.

Par contre si je décide de ne pas donner suite, l'acompte versé sera intégralement conservé par la CMA, organisatrice de la manifestation à titre de frais de dossier.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2019

Dossier (ces 6 pages plus annexes si nécessaire : textes, photos, articles) à retourner **avant le 7 mars 2019, délai de rigueur**, signé précédé de la mention « Lu et approuvé », chaque page étant paraphée, à :

JM DELACHOUX, Mission Métiers d'Art / JIM 2019
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
1, Avenue de la République
32 550 PAVIE